

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 14 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	9

Objet de la Délibération :
**Taux de fiscalité directe
locale 2025**

L'an deux mille vingt cinq
Le quatorze avril

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre- M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absente excusée : Mme INGLES Martine

Secrétaire de séance : Mme GAURENNE Sylvie

Date de convocation : 8 avril 2025

2025 / 016

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal :

Extrait du registre

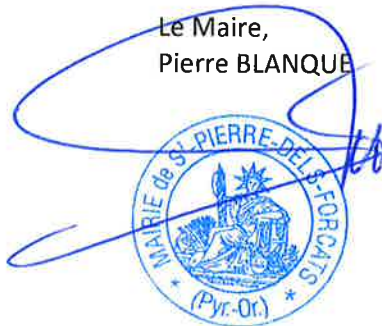
DECIDE le maintien des taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **44,46%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **75.94%**
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : **19.95%**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE



Accusé de réception en préfecture
066-216601880-20250414-2025-016-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2025